



AG2R LA MONDIALE

## POLITIQUE D'EXCLUSION DU TABAC DANS LES INVESTISSEMENTS

### Les risques du tabac : un enjeu sociétal majeur

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabac tue plus de 7 millions de personnes chaque année, le nombre de victimes devrait atteindre 8 millions à l'horizon 2030. L'institution a, pour cette raison, désigné ce produit comme la première cause de décès évitable au niveau mondial.

### Décès annuels en Europe :



Source : Commission européenne, infographie «Tobacco in the EU. Why we care » (2012)

Toute utilisation, même faible, contribue au raccourcissement de l'espérance de vie des consommateurs. D'après l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), les

consommateurs de tabac s'exposent à plus de 2500 composés chimiques, dont de nombreux toxiques (goudron, monoxyde de carbone, plomb, mercure, ...). L'exposition à ces substances favorise notamment le développement de cancers, de maladies pulmonaires et de maladies cardiovasculaires.

De plus, l'industrie du tabac est impliquée dans de nombreuses atteintes aux droits de l'Homme. Les plantations de tabac ont notamment recours au travail des enfants et exposent leurs employés à des produits chimiques néfastes à leur bien-être et à l'environnement.

Enfin, le tabagisme touche majoritairement les pays à revenu faible ou intermédiaire, obérant leurs niveaux de développement économique et social.

L'industrie du tabac s'oppose ainsi à 4 des 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU.



## Les engagements d'AG2R LA MONDIALE dans sa démarche d'exclusion du tabac

Pour AG2R LA MONDIALE, l'investissement responsable est une pierre angulaire des choix d'investissements. Le secteur du tabac, pour les raisons évoquées ci-dessus, semble incompatible avec cette orientation. C'est pourquoi le groupe a décidé, le 7 décembre 2017, d'exclure les entreprises du secteur du tabac de ses investissements en actions ou en obligations.

Cet engagement se traduit par :

- l'absence d'actions de ce secteur dans les portefeuilles gérés ;
- l'arrêt de tout nouvel investissement dans les entreprises appartenant au secteur ;
- le désinvestissement progressif des titres obligataires détenus historiquement.

### Sources :

[www.who.int/topics/tobacco/en](http://www.who.int/topics/tobacco/en)  
[http://www.who.int/fctc/text\\_download/fr/](http://www.who.int/fctc/text_download/fr/)  
<https://tobaccofreeportfolios.org/>

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>  
<https://www.cdc.gov/tobacco/>  
<https://www.hrw.org/>